

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

37 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2019

Sur rapport de Monsieur André LABARTHE,

Après avis du Conseil d'exploitation du 21 mars 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2019 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 863,48 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	CABANNES JEAN-MAURICE	IMPASSE MARCEL LOUBENS	252	196	125,44 €	FUITE CANALISATION
2	ETCHECOPAR BERNARD	6 CHEMIN D'ILHASSE	192	171	47,04 €	FUITE SUR RESEAU EXTERIEUR
3	MESA ANTOINE	231 CHEMIN DES CHARROIS	187	98	199,36 €	FUITE AU COMPTEUR
4	LACAILLE ERNESTINE	9 RUE DES BASQUES	50	38	26,88 €	FUITE APRES COMPTEUR
5	VENDAMME MELANIE	27 AVENUE TRISTAN DEREME	109	67	94,08 €	FUITE APRES COMPTEUR

TOTAL	492,80 €
--------------	-----------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	MADRONA BRUNO	2 RUE DE LA FRATERNITE	235	69	370,68 €	

TOTAL	370,68 €
--------------	-----------------

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 16/04/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019